



## L'œil du SNU au CSE

### Spécial Conditions de travail

11 mai 2023

**Pour tout événement impactant votre santé, sécurité ou conditions de travail, il est important :**

- de faire une fiche de signalement depuis le bureau métier, que vous nous transmettiez la copie pour pouvoir vous accompagner, en plus du circuit de diffusion habituel,
- de demander une déclaration d'accident du travail (DAT) à l'établissement pour tout événement impactant ou pouvant impacter votre santé (ex: agressions verbales, violences internes, insultes, agressions physiques, stress, chute, etc.).

Le **SNU** est là pour vous accompagner, vous aider et agir !

#### CRI et réaffectation des CVM

Quand le **SNU** demande à partir de quelle durée d'absence les CVM d'un-e CRI sont réaffectés, la réponse de la direction est « pour une courte durée, pas besoin de réaffecter, les autres CRI vont voir et doivent traiter », et précise ensuite « selon la durée, la réaffectation est faite et l'ELD pilote »...

#### DAT, Déclaration d'Accident de Travail

Le **SNU** a demandé et obtenu que le lieu « télétravail » soit désormais saisissable sur la fiche de signalement.

#### Anxiété et gestion des DE

Suite à une agression d'un-e usager.e, vous pouvez exprimer une anxiété à l'idée de recevoir à nouveau cette personne. Le **SNU** a demandé à ce qu'une fiche pratique soit mise en place pour accompagner la gestion post agression.

La direction indique que suite à un groupe de travail sur l'accueil, elle étudie les procédures à appliquer près un incident.

#### Courriers

Suite à une agression d'un-e usager.e, un courrier peut être envoyé. Le **SNU** a pointé que sur le courrier de niveau 2, il n'est pas précisé la durée de la sanction. Pour éviter des incompréhensions et de nouveaux troubles, le **SNU** a demandé et obtenu un travail de révision des courriers.

#### Sièges d'accueil

Concernant les repose-pieds des sièges circulaires AIC, bien qu'ils soient réglables en hauteur, ils ne suffisent pas à prévenir les TMS. Le **SNU** demande à la direction l'installation de barres repose-pieds sur les bornes AIC.

#### Bornes d'accueil

Les bornes AIC « anciennes » et volumineuses génèrent des TMS (Troubles Musculo Squelettiques). Le **SNU**, puisque budgétairement les nouvelles bornes ne peuvent pas être installées sur tous les sites, demande des modifications sur celles-ci. La direction s'est engagée à répertorier les bornes problématiques et à faire des propositions. Le SNU reste vigilant sur la prise en compte de la santé des agent.e.s.

**Pour être entendu.e, écouté.e, défendu.e,  
Vous pouvez toujours compter sur le SNU !**



**SNU.**  
PÔLE EMPLOI FSU  
Le syndicat qui fait face, avec vous.

**Nous contacter :** [syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr)